



Le Conseil constitutionnel ouvrira le contentieux post-électoral.

S'il est acquis que le rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc) sort de l'élection sénatoriale du 25 mars dernier avec une majorité obèse, les régions de l'Ouest et du Sud-ouest restent encore prenables par l'opposition.

Le Social democratic front (Sdf) et l'Union démocratique du Cameroun (Udc) contestent la régularité du vote dans ces deux régions. Pour ce qui est du Sud-Ouest, le parti leader de l'opposition est convaincue que les opérations de vote n'ont pas été claires dans cette région dont la paix et la stabilité sociopolitiques sont perturbées depuis deux ans par des sécessionnistes. Et d'ailleurs, des informations ont fait état de bureaux de vote vandalisés par les séparatistes de l'Ambazonie.

L'Etat ayant pourtant affrété des avions pour transporter les électeurs à partir de la ville de Dschang, pour les convoier dans les sites de vote. A cet effet, le Sdf demande l'annulation du vote dans cette région.

Dans l'Ouest, l'Udc demande l'annulation du vote avec comme arguments que «le secret du vote et celui du dépouillement n'ont pas été respecté dans les Hauts-plateaux et la Menoua». Dénonçant l'achat des consciences par le parti au pouvoir.

Le Sdf avait déjà sollicité en vain l'invalidation de la liste Rdpc de cette région, du fait du caractère fictif du candidat N°7, Teingnidetio Jean, initialement Teingnidetio Joseph, qui finalement s'est présenté devant la Cour constitutionnelle le 21 mars dernier. Et attend encore une manne du ciel pour sauter sur les sept sièges en jeu dans la région.